

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 23 MAI 2022 à 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 23 MAI**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAUT - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

**Absents** :

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à François BERROU présente à partir de la question 5 / Stéphane SABLÉ ayant donné pouvoir à Nicolas GAUBERT / Caroline BEAUDUCCEL ayant donné pouvoir à Noémie GAIGNER Aurélie VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

**Secrétaire** : Patrick BEAUPÈRE

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 21 avril est adopté à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b> <b>Délib 2022-06-42</b> <b>Délib 2022-06-43</b>	<b>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURITÉ RUE DU TRIANON</b> <b>ECLAIRAGE : CONVENTION AVEC TERRITOIRE ENERGIE 53</b>
---	--

### **1 -1 Convention d'emprise sur le domaine public départemental**

#### **Exposé**

Patrick BEAUPÈRE, adjoint responsable des travaux voirie-réseaux rappelle que la commune réalise des travaux de sécurité et d'aménagement route départementale 137, rue du Trianon, à l'intérieur de l'agglomération.

Le Département autorise la commune à réaliser les aménagements et soumet au Conseil municipal une convention qui fixe les dispositions à convenir entre les deux collectivités concernant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement à savoir entre autres :

-Réalisation d'un plateau avec renforcement de la chaussée sur une longueur de 18 m côté Ernée et 11 m côté Port-Brillet,

-Réalisation d'un rétrécissement de la chaussée à 4.50 m au droit du plateau surélevé,

-Elargissement du trottoir de droite à une largeur de 150 m entre le "Pôle Enfance et la zone aménagée de la Place du Vieux Marché,

-Pose de potelets à tête blanche sur les trottoirs au niveau des traversées piétonnes du Pôle Enfance et de la Ruelle des Bonnes Sœurs,

-Réalisation d'une ligne axiale en pavé résine et de quatre passages piétons en pavé résine aux intersections de la rue des Poiriers et de la rue de l'Égalité,

-La mise en place d'un candélabre au droit du passage piéton devant le Pôle Enfance.

La commune assumera la charge financière inhérente à la réalisation de ces travaux.

Elle veillera au bon entretien des ouvrages, dont elle assumera la charge comprenant :

-La signalisation verticale, de jalonnement et horizontale,

-Les rampes du plateau surélevé, les bordures et revêtement des trottoirs,

-La structure et la couche de roulement de l'ouvrage réalisé,

-Les dispositifs de protection des trottoirs : potelets ...

-L'entretien des divers aménagements : grilles, regards de visite ...

-L'éclairage public.

La commune devra contenir les plantations arbustives afin qu'elles n'empiètent pas sur la chaussée et limiter leur hauteur à 50 cm pour ne pas gêner la visibilité.

La commune prendra à sa charge la signalisation pendant les travaux, les mises à niveau ou le remplacement des tampons de regards présents sur la voirie après tapis d'enrobé

*Arrivée de Marie-Claude HOUDELIER*

Les travaux feront l'objet d'une constatation de bonne fin d'exécution.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** de valider la convention à passer avec le Conseil Départemental de la Mayenne fixant les conditions de réalisation et d'entretien des travaux engagés par la commune et de domanialité.

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention et les plans annexés.

### **1-2 Signature convention avec Territoire Energie Mayenne : Travaux d'éclairage public rue du Trianon, croisement rue de la Vigne avec la rue du Trianon – EP-13-002-21**

De même Patrick BEAUPÈRE présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
12 000,00 €	3 000,00 €	720,00 €	9 720,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

#### **Application du régime dérogatoire :**

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de : **9 720 €**

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- **D'INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

**QUESTION 2**  
**Délib 2022-06-44**

**PRESENTATION ET DEBAT SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

**Exposé,**

Monsieur Patrick BEAUPÈRE, adjoint responsable de la commission URBANISME rappelle :

La délibération prise par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération en date du 28 septembre 2020 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Laval Agglomération,

Il présente un rappel des principales définitions, des objectifs de la délibération de prescription ainsi que les orientations générales exprimées en comité de pilotage.

Suite à cette présentation, le débat fait ressortir les observations suivantes :

- La nécessité d'information et d'accompagnement (en particulier dans les cas où la réglementation n'autorise plus les emplacements actuels) auprès des professionnels d'activités commerciales, artisanales et de services tant au niveau de l'existant que des nouvelles installations,
- Le souhait que l'instruction des demandes de publicité-enseignes puisse se faire au niveau de l'intercommunalité.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2022-06-45</b>	<b>ACHAT VEHICULE D'OCCASION POUR LE SERVICE TECHNIQUE</b>
--	--

**Exposé,**

Suite au vol du camion MASTER des services techniques dans la nuit du 13 au 14 janvier dernier, lequel a été retrouvé incendié,

le garage COURNEZ du Bourgneuf-la-Forêt propose la vente d'un camion d'occasion de marque RENAULT modèle MAXITY 140 ampiroll, mis en circulation en mai 2016 avec un kilométrage de 107 000 km.

Le prix à ajuster en fonction des travaux d'adaptation aux besoins du service technique sera au maximum de ..... **35 000 € HT**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime,

**VALIDE** l'acquisition du véhicule d'occasion proposé ci-dessus par le garage COURNEZ au prix HT maximum après travaux de remise en état de ..... **35 000.00 € HT** frais de carte grise en sus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure cet achat, signer la demande de carte grise ainsi que le contrat d'assurance pour ce véhicule.

Le Conseil Municipal est informé de l'installation d'un système de sécurité par SOS à l'atelier technique.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2022-06-46</b> <b>Délib 2022-06-47</b> <b>Délib 2022-06-48</b>	<b>COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES</b>
--	--------------------------------------

4-1 Présentation coût élève 2021 de l'école publique et décision forfait auprès de l'école Saint-Joseph et communes extérieures,

**Exposé,**

Madame Julie CHARPENTIER, adjointe responsable de la commission Enfance – Affaires Scolaires rappelle : La convention financière 2021 - 2024 signée avec l'école Saint-Joseph qui fixe notamment :

Le Forfait communal

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement et charges d'ATSEM assumé par la commune pour des classes maternelles et élémentaires.

Les dépenses prises en compte sont :

- les dépenses de fonctionnement relevées dans le compte administratif de l'année N-1,
- les subventions de fonctionnement scolaire votées l'année N (montant par élève),
- une dépense de renouvellement du mobilier calculée sur la base suivante :  
609.80 € x nombre de classes/10 ans948/ nombre d'élèves école privée

Le coût à l'élève est calculé comme suivant :

Coût des dépenses ci-dessus /nombre d'élève à l'école publique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N

Les effectifs pris en compte

Sont pris en compte les élèves domiciliés sur le Bourgneuf-la-Forêt pour lesquels la commune finance la scolarité à l'école publique.

Pour l'année scolaire 2022 – 2023 ce sont les élèves :

– domiciliés sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt dès lors qu'ils atteindront l'âge de 3 ans au plus tard la veille de la rentrée scolaire suivante,

-les enfants en fin de formation préélémentaire de parents en changement de résidence sur une autre commune, si c'est leur souhait avec demande auprès de la mairie, et application de ce dispositif à tous les enfants de la fratrie tant qu'il n'y aura pas d'interruption de scolarisation.

Un état nominatif des élèves inscrits dans l'école, état certifié par le chef d'établissement, sera fourni :

-A la rentrée de septembre de l'année N pour le nombre d'élèves à financer entre septembre et décembre année N

-Au 1<sup>er</sup> janvier N+1 pour le nombre d'élèves à financer entre janvier et août année N+1.

Coût élève 2021 à l'école publique

1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT		
Article budget	Libellé	Dépenses 2021 85 élèves
O 11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	30 238,49
O 12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	2 479,21
	<b>TOTAL</b>	<b>32 717,70</b>
	soit à l'élève	384,90
6574	SUBVENTIONS	16,18
	<i>activités-sorties extérieures-crédits supports pédagogiques à l'élève</i>	
	Renouvellement mobilier base : 609.80 x 4 classes/10 ans/nbre élèves	2,86
	<b>COUT à l'élève</b>	<b>403,94</b>
	coût moyen ch personnel ATSEM/élève	544,86
	<b>TOTAL COUT ELEVE 2021</b>	<b>948,80</b>

Le Conseil Municipal unanime,

**-DECIDE** que le forfait à verser par élève à la rentrée scolaire de septembre 2022 pour l'année 2022-2023 auprès de l'école Saint-Joseph est de .....**948.80 €**  
**par mensualité de 1/12 ème** de septembre 2022 à août 2023.

**-FIXE** à **964.25 €** la participation à demander auprès des Communes extérieures pour l'accueil à l'Ecole Publique des enfants à la rentrée de septembre 2022 et prenant en compte les frais liés aux séjours classes découvertes.

4-2 - Accueil 2 enfants extérieurs à l'école publique

Le Maire informe qu'il a décidé, suite à la demande de parents non domiciliés sur la commune, d'accueillir des enfants hors commune à l'école publique. Cette décision a été prise après contact avec le maire des communes de résidence, en tenant compte des raisons de la demande (lieu de travail, trajets, présence des grands parents).

S'en suit un débat où ont été évoqués l'absence de critères préalablement débattus, l'incidence sur les effectifs de l'école privée et publique, la liberté de choix des écoles, l'évolution du nombre d'enfants scolarisés.

Sur proposition du Maire, il est procédé à un vote pour avis sur la décision prise : 13 OUI – 3 NON – 1 ABSTENTION.

4-3 Présentation dossier demande de subvention auprès de la CAF pour équipement Langues dans le cadre du Plan Mercredi –

Dans le cadre du «Plan Mercredi » une demande de subvention auprès de la CNAF via la CAF de Laval au taux de 60 % a été sollicitée pour les acquisitions suivantes :

---

6 Casques et poste CD/MP3 (Majuscule) .....	213.05 € TTC
Equipement (décathlon pro).....	257.50 € TTC
Equipement (WESCO) : .....	2 381.43 € TTC
Mobilier extérieur - Club house (QUALI BRETAGNE CITÉ) : .....	2 559.60 € TTC
Mobilier extérieur – Basket trio 3 -12 ans (QUALI BRETAGNE CITÉ) .....	5 067.60 € TTC
<b>Soit un total de .....</b>	<b>10 479.18 € TTC</b>

Pour une aide sollicitée de 5 240.68 € (60 % sur le HT)

Dans le moment les 3 premiers devis ont été validés. Il reste à travailler sur le mobilier extérieur.

#### 4-4 - Compte Rendu réunion Convention de Territoire Globale

##### Enjeux financiers

Jusqu'en 2021 : aides CAF dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse environ 15 000 € / an pour la commune (participation à un poste de coordination / participation aux activités enfance, jeunesse).

A partir de 2022, poursuite des aides :

Sur la base du CEJ 2021 (mêmes modalités de financement) à condition d'être signataire d'une CTG simplification des démarches administratives (une convention par équipement et un versement à l'heure enfant PSO + bonus territoire dans la limite des financements conventionnés)

##### La démarche CTG :

A partir d'un diagnostic de territoire partagé sur les besoins des familles, dégager des actions à mener- le diagnostic peut porter sur un champ large : enfance et jeunesse, petite enfance, accompagnement de la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, aux services et inclusion numérique, logement et amélioration du cadre de vie- sur un territoire souhaité au niveau intercommunal par la CAF mais à adapter aux dynamiques en place- différentes instances (COPIL, comités thématiques, cellule de suivi, chargé de coopération).

##### La démarche pour Le Bourgneuf la Forêt :

- signature d'une CTG d'ici décembre 2022
- réalisation de la CTG à l'échelle de la commune
- calendrier avec signature au plus tard le 31/12/2022
- validation par la CAF en novembre avec CTG soumise à délibération au Conseil d'Octobre
- durée : 4 ans
- Se concentrer sur la thématique enfance / jeunesse, déjà travaillée les années précédentes et dans le cadre du PEDT
- S'appuyer sur les instances existantes pour définir la CTG et assurer son suivi

#### 4-5 - préparation du COPIL PEDT du 8 juin

Ce qui est prévu en commission : au regard des objectifs du PEDT, bilan de ce qui a été mis en place pour les enfants et les jeunes, perspectives d'actions pour l'année scolaire à venir,

Apports de la CAF : statistiques générales sur la commune, quelques données sur l'évolution de la fréquentation des services.

*En cours : retour de la CAF et des différents services de la commune pour le 25 juin*

#### **Prochaines échéances pour préparation du COPIL PEDT**

mercredi 1<sup>er</sup> juin 20h commission enfance / affaires scolaires

jeudi 2 juin 18h finalisation présentation /animation

#### 4-6 - Acquisition de matériel au restaurant scolaire et sollicitation aide Plan de Relance.

Dans le cadre du Plan Relance en faveur de certaines cantines scolaires, des aides peuvent être sollicitées notamment pour les communes éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) en 2020 ou 2021 au taux de

100 % d'aide possible avec un montant plancher de 1 500 € HT et un nombre de repas annuel entre 3 000 à 33 600.  
(le Bourgneuf : 15 340 repas)

La commune du Bourgneuf-la-Forêt remplit les critères notamment avec la dernière année de DSR en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VALIDE** les acquisitions d'équipement proposées

-des contenants en verre pour les plats témoins pour un montant de .....82.80 € HT

-un robot cutter de table, équipements divers et de cuisson et vaisselle pour un montant de .....1 816.66 € HT

Soit un total de .....1 899.46 € HT

**SOLLICITE** l'aide au taux de 100 % dans le cadre du soutien de certaines cantines scolaires via le Plan Relance,

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour ces achats et solliciter l'aide.

<b>QUESTION 5</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT</b>
<b>Délib 2022-06-49</b>	
<b>Délib 2022-06-50</b>	

5 -1 - Illuminations de Noël

Le contrat des Illuminations de Noël étant arrivé à échéance en 2021, un nouveau contrat de 3 ans avec la société PLEIN CIEL, sans nacelle, est confirmé pour un montant annuel de ..... **2 947.20 € TTC**

5-2 - Espace cinéraire cimetière

**Exposé**

Michel BOUILLON, adjoint et responsable de la commission « aménagement » présente le dossier étudié en commission relatif à l'extension de l'espace cinéraire dans le cimetière communal.

Une consultation a été lancée auprès de trois marbriers pour l'installation de deux rangées de 10 cavurnes supplémentaires, la fourniture et pose d'un colombarium 6 cases, d'un banc et l'aménagement de l'allée centrale.

Après analyse des offres, il est proposé de confier ces travaux et installations auprès de l'entreprise GOUPIL de Vitré mieux disante au prix total de ..... **9 840 € TTC**

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal unanime :

**VALIDE** les devis de l'entreprise GOUPIL de Vitré pour le montant ci-dessus répartis comme suivant :

Fourniture et pose d'un colombarium 6 cases pour un montant de ..... **3 660 € TTC**

Fourniture et pose de 20 cavurnes 50x50 pour un montant de ..... **4 980 € TTC**

Fourniture et pose d'un banc granit rose pour un montant de ..... **660 € TTC**

Aménagement de l'allée centrale pour un montant de ..... **540 € TTC**

Arrivée de Pierrette LEHAY

5-3 – Structures jeux Parc de Morfelon

De même Michel BOUILLON, présente le projet de la SCLA d'Etelles (35) d'installation de structures de jeux au parc de Loisirs de Morfelon à destination des enfants de 1 à 8 ans à savoir :

Une structure sur poteaux acier galvanisé à ..... 9 081.81 € TTC

Deux jeux à ressort à..... 1 378.26 € TTC

La mise en place d'un sol de réception « sécurigrass » à ..... 1 620.00 € TTC

Les travaux préparatoires et l'installation des jeux pour ..... 2 908.80 € TTC

**Soit une dépense totale de ..... 14 988.87 TTC**

Aussi, Le Conseil Municipal valide le principe et coût qui s'élève après négociation à **14 988.87 € TTC**

L'étude des installations de jeux au lotissement de la Beulotière est en cours.

5-4 - Label « Villes et Villages Fleuris »

Le jury pour le label « Villes et Villages Fleuris » passe sur la Commune le 10 juin. Le dossier doit être envoyé début juin.

5-5 - Information achat ordinateur

L'ordinateur portable pour la classe des GS et CP de l'Ecole étant défectueux, il a été remplacé pour un montant de..... **898,80 € TTC.**

5-6 - Point sur les moutons

Suite aux naissances de ce printemps, le troupeau est en augmentation.

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2022-06.51</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISISON BATIMENTS</b> <b>RENOUVELLEMNT CHAUDIERE ECOLE PUBLIQUE</b>
--	---

**Exposé :**

Michel BOUILLON rappelle la décision du 21 avril 2022 de remplacement de la chaudière fioul de l'école publique par une chaudière à pellets avec travaux associés.

Suite à la consultation lancée, trois offres ont été remises et analysées par Monsieur Stéphane LANDRÉ Conseiller en Energie Partagé de Laval Agglomération.

La commission communale « BATIMENT » a pris connaissance des devis et de l'analyse.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal unanime

**DECIDE** de retenir les devis des entreprises :

- **GAUTIER CONCEPT** du Bourgneuf-la-Forêt pour la fourniture et installation de la chaudière pellets, son silo et la mise en fonctionnement pour un montant de ..... **36 498.80 € HT**  
**43 798.56 € TTC**

- **LE ROI** de la Croixille pour les travaux d'aménagement de chaufferie destinés à recevoir la chaudière et son silo (dalle béton, démolition et construction murs, démolition tête de cheminée...)  
pour un montant de ..... **4 420.00 € HT**  
**5 304.00 € TTC**

**SOLLICITE** pour cette opération une aide de l'ADEME à hauteur de 14 400 €.

**ARRETE** le plan de financement comme suivant :

Coût HT des travaux : ..... 40 918.80 € HT

**Financement sur le HT :**

Subvention de l'ADEME..... 14 400.00 €  
Autofinancement..... 26 518.80 €

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour les démarches relatives à ces travaux et à leur financement

Pour ces travaux, il y aura lieu de faire appel à l'entreprise LAMARCHE pour intervenir au niveau de la couverture.

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2022-06-52</b> <b>Délib 2022-06-53</b> <b>Délib 2022-06-54</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION ANIMATIONS -RELATIONS ASSOCIATIONS</b>
--	---

7-1- Terrain de football :

**Exposé :**

Yohann FOUASSIER, adjoint responsable de la commission Animation – Relations avec les Associations rappelle les études menées sur l'éclairage des deux terrains de football depuis fin 2021.

Depuis, avec la mise aux normes du terrain d'honneur pour un classement Ligue T5, les devis précédents ont été ajustés comme suivants :

- 
- Dépose des 6 mats et 12 projecteurs en place
  - Fourniture et installation de :

Terrain d'honneur :

Installation de 2 mâts de hauteur 18 m équipés de 3 projecteurs chacun et lampe LED de 1 500 w  
Installation de 2 mâts de hauteur 18 m équipés de 4 projecteurs et lampe LED de 1 500 w (dont 1 projecteur en direction du terrain d'entraînement)

Terrain d'entraînement :

Installation de 2 mâts de hauteur 16 m équipés d'un projecteur chacun et lampe LED de 1 500 w

Pour un montant total de .....**82 375.00 € HT**  
**98 850.00 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise ELITEL pour les travaux énumérés ci-dessus d'un montant **TTC de 98 850 €**

7-2- Fête de la musique :

La commission a travaillé sur l'accompagnement des actions de fête de la musique au sein de la commune. Une première action est fixée au 17 juin 2022 en continuité avec le « P'TIT MARCHE » qui organise ce même jour un marché exceptionnel dans le cadre du printemps BIO.

L'association démarre son marché à 16 h 30 jusqu'à 19 h00. La municipalité prendra le relais à 19 h jusqu'à 21h. Pour cette fête 5 groupes de musiques se partageront la soirée pour un coût global de 750 €

En plus de cette fête de la musique du 17 juin, le TRIANON organise également une soirée le jeudi 07 Juillet avec des groupes de musique et un film sur la musique.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par un vote 16 OUI et 1 ABSTENTION décide l'attribution une subvention de 250 € par association.

7-3 – Feu d'artifice

Comme à chaque fête communale, la municipalité offre le feu d'artifice qui est tiré le samedi soir (en 2022, le 2 juillet).

Le choix fait par la commission est un spectacle Pyrotechnique musicale au prix de **3 060 € TTC** validé par le Conseil Municipal.

7-4 - Journée citoyenne le 7 septembre

Près de 30 personnes présentes à la réunion au cours de laquelle il a été proposé plusieurs ateliers (fabrication boîtes à livres, décorations de Noël, désherbage, ramassage déchets, chemins de randonnées, râteliers pour moutons...)

Il a été évoqué également la mise en place de ces ateliers 3 à 4 fois l'année.

La prochaine rencontre est prévue le 28 juin.

Le 1<sup>ER</sup> juin est programmé un atelier « nettoyage – desherbage »

7-5 – Subvention UCAB

A l'unanimité, le versement d'une subvention de 457.80 € auprès de l'UCAB est validée en remboursement d'achat de 70 tee shirts non utilisés suite à annulation (liée aux mesures sanitaires du moment) de la manifestation « Bourgneuf-la-Folie » de 2020 .

7-6 – Versement indemnité de nuit auprès des animateurs en séjour avec hébergement

Il est proposé que soit délibéré le versement d'une indemnité auprès des animateurs permanents et contractuels, pour les temps de présence et de surveillance la nuit lors de séjours en hébergement organisés par le service animation jeunesse.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à l'unanimité,

**VALIDE** le versement d'une indemnité forfaitaire par nuitée auprès des animateurs permanents et contractuels lors de séjours enfants/ados en hébergement,

**FIXE** l'indemnité à 20 € par nuit par animateur,

**PRECISE** que cette indemnité sera versée pour les nuitées du séjour ski de février 2022.

<b>QUESTION 8</b> <b>Délib 2022-06-55</b>	<b>ADMISSION EN NON VALEURS</b>
--	---------------------------------

François BERROU, Maire, sur proposition de la Comptable du Trésor, propose de délibérer sur la mise en non-valeur de la somme de **24 €** (frais d'activités périscolaires) correspondant à des produits irrécouvrables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur du montant ci-dessus.

<b>QUESTION 9</b>	<b>APPEL A PROJETS LAVAL AGGLOMERATION : Présentation des fiches projets</b>
-------------------	--

François BERROU, Maire, présente les fiches projets déposées auprès de Laval Agglomération pour sollicitations d'aides notamment des fonds européens

APPEL A PROJETS LAVAL AGGLOMERATION								mai-22
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
ETUDES	■	■						
	■							
		■	■					
TRAVAUX		■	■					
				■				
			■	■				
ECOLE	SECURITE 2RD		PROMOTION CHEMINS ATLAS BIODIVERSITE	ZONE HUMIDE ENTRE ECOLE et MORFELON				

## DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Décision du Maire n° 2022-01 – Choix société mission OPC

Après analyse des offres transmises par 3 sociétés pour la mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) des travaux de l'école, il a été retenu la société **ACORE de Louverné** pour assurer cette mission par décision du Maire n° 2022-01

Montant des honoraires : **20 596.80 € TTC**

Les deux autres sociétés étaient : ALVEOLE de Amné (72) et GEDIFI (35)

### Invitation Comice Agricole

**le 11 juin à partir de 9 h 30 – inauguration à 10 h 30 à la Brûlatte – Terrain de football**

### Invitation Conférence des Territoires

**Le mardi 21 juin de 16 h à 20 h, salle des Pléiades à Louverné**

### Permanences Elections Législatives

**Remise des tableaux pour les deux tours**

### Journée Publique du 24 juin

**Proposition d'organisation après recueil des suggestions à la séance du 21 avril**

---

François BERROU, suite aux propositions faites par les conseillers, à la réunion du 21 avril, d'organisation de la soirée publique du Vendredi 24 juin, présente la soirée sous forme d'ateliers thématiques et sollicite l'inscription des élus pour leur préparation.

Prochaines réunions

LUNDI 20 JUIN

LUNDI 18 JUILLET

LUNDI 05 SEPTEMBRE

LUNDI 10 OCTOBRE

LUNDI 07 NOVEMBRE

LUNDI 12 DECEMBRE

Séance levée à 23 h 30